



Notification

(art. 36, let. a et b, de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative, PA; RS 172.021).

Hadj Abdelkader, né le 20 novembre 2000, ressortissant algérien, sans domicile de notification en Suisse.

Dans le cadre du recours daté du 12 juillet 2018 et interjeté contre la décision du Secrétariat d'Etat aux migrations SEM du 13 juin 2018, le Tribunal administratif fédéral, par ordonnance du 20 février 2020:

1. Invite le recourant à indiquer un domicile de notification en Suisse dans un délai de 15 jours dès publication de la présente ordonnance, faute de quoi les futures ordonnances et décisions continueront à être notifiées par publication dans la Feuille Fédérale, sous référence F-4044/2018.

3 mars 2020

Tribunal administratif fédéral:
Cour VI